

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

### CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

SEANCE DU 24 juin 2003

#### L'An Deux Mille Trois, le 24 juin

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURES, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 16 juin 2003, en séance publique.

Président : Michel MALATERRE-FOURES      Secrétaire : Madame Nicole CABASSOT

#### Membres présents :

##### *Membres titulaires :*

Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Jean SICARD, Louis BARRET (Procuration à Madame Laurence PUJOL), Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Robert RAYNAL, William NION, Claude JULIEN (Procuration à Madame Elisabeth LARAUD), Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS (Procuration à Monsieur Thierry ASTOULS), Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Michel ALBINET, Geneviève PARMENTIER, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Pierre COSTES (Procuration à Monsieur Jean CAYRE), Dominique BILLET (Procuration à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Max AMIEL (Procuration à Monsieur Gérard FABRE) Jean-Claude De LAPANOUSE (Procuration à Madame Nicole CABASSOT), Christian CHAMAYOU.

#### Membres suppléants :

Frédéric ESQUEVIN, Laurence PUJOL, Sarah LAURENS, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Doris HUCHÈDE, Henri JALBAUD-PUECH, Élisabeth LARAUD, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE, Jean-Philippe ROQUES, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Joëlle FRANQUES, Gérard FABRE.

#### Membres excusés :

Membres titulaires : Pierre-Yves LAMBOLEZ, Louis BARRET (Procuration à Madame Laurence PUJOL), Claude JULIEN (Procuration à Madame Elisabeth LARAUD), Félix TORRÈS (Procuration à Monsieur Thierry ASTOULS), Max AMIEL (Procuration à Monsieur Gérard FABRE) Jean-Claude De LAPANOUSE (Procuration à Madame Nicole CABASSOT), Pierre COSTES (Procuration à Monsieur Jean CAYRE), Dominique BILLET (Procuration à Monsieur Frédéric ESQUEVIN) Viviane COMBES, Gérard POUJADE.

Membres suppléants : Josette BOUIN, Elisabeth BOISARD, Pierre GUIRAUD, Christian MALGOUYRES, Jean-Claude RAFFANEL, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Barbara BARBEY, Josette BES, Gisèle ANDRIEU, Michel FRANQUES, Isabelle DUFOUR-BAUMGARTNER, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Francis MARCHAND, Christiane SÉGURA, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Eliane CARLES, Claude RAMOND.

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/76, et revient avant le vote de la délibération 4/77.

Monsieur Marcel COULIOU quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/78 et revient avant le vote de la délibération 4/87.

Monsieur Michel ALBINET quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/84 et revient après le vote de la délibération 4/92.

Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/87 et revient avant le vote de la délibération 4/88.

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE quitte la salle avant le vote de la délibération 4/97 et revient avant le vote de la délibération 4/98.

Madame Christine DEVOISINS quitte la salle avant le vote de la délibération 4/105 et revient avant le vote de la délibération 4/106.

**Ordre de vote des délibérations :**

4/76 à 4/89, 4/110 à 4/116, 4/90, 4/92, 4/91, 4/93 à 4/109, 4/116.

Le projet de délibération : « Approbation de la convention de mise à disposition du pôle – Construction et aménagement – de la Ville d'Albi a été retiré de l'ordre du jour avec l'accord du Conseil pour un examen préalable de cette question en Bureau Communautaire.

**Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.**

*Délibération N° 4/102*

*Références :*

Pilote : Piscine de Saint-Juèry

Autres services concernés par le présent rapport : Service Financier

Elu référent : Serge NEAU, rapporteur,

### **RÉGIE DE RECETTES PISCINE DE SAINT-JUERY**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le décret N° 62-1587 du 29 Décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu le décret N° 66-850 du 15 Novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret N° 97-1259 du 29 Décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 28 Mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du vendredi 13 juin 2003, concernant le projet de délibération instituant une régie de recettes pour la perception des droits d'entrée à la Piscine Communautaire,

### **DÉCIDE,**

**Article 1** : Une régie est créée pour la perception des droits d'entrée à la Piscine de Saint-Juèry.

**Article 2** : Cette régie est installée à la Piscine Communautaire, Côte des Brus à SAINT-JUERY (Tarn).

**Article 3** : La régie fonctionne du 1er Juillet au 31 Août.

**Article 4** : La régie encaisse les produits des droits d'entrée à la Piscine  
Compte d'imputation : Article 70632 Redevances et droits des services de loisirs  
Fonction 251 Sports et Loisirs.

**Article 5** : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1<sup>er</sup> : paiement en numéraire, euros,  
2<sup>ème</sup> : paiement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public  
3<sup>ème</sup> : paiement par tickets temps libre – Caisse d'Allocations Familiales du TARN  
(selon convention conclue annuellement entre la Communauté et la CAF)  
contre la remise de tickets (valeur adulte, enfant, visiteur) issus de carnets numérotés.

**Article 6** : Les fonds et valeurs devront être entreposés dans le coffre-fort, de la Mairie de Saint-Juéry, place de la Mairie, 81 160 SAINT-JUÉRY.

**Article 7** : Un fonds de caisse d'un montant de 80 est mis à disposition du Régisseur.

**Article 8** : Le montant maximum de l'encaisse que le Régisseur est autorisé à conserver est fixé à 305 .

**Article 9** : Le régisseur verse auprès de Monsieur le Président , Ordonnateur, la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par semaine.  
Il est également tenu de verser ses recettes à la caisse du trésorier au moins une fois par semaine ou lorsque le maximum d'encaisse est atteint.

**Article 10** : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

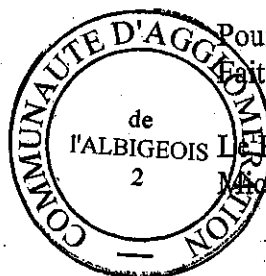
**Article 11** : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité représentant les 12<sup>ème</sup> de l'indemnité correspondant à la tranche de recettes, prévue dans l'arrêté Ministériel du 28 Mai 1993.

**Article 12** : Le suppléant n'est pas assujéti à cautionnement. Il percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

**Article 13** : Le Président de la Communauté est chargé de solliciter l'habilitation pour le versement de fonds sur le compte de Monsieur le Trésorier Payeur.

**Article 14** : Le Président de la Communauté et le comptable public assignataire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Reçu le  
- 2 JUL. 2003  
PREFECTURE DU TARN



Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an susdits,

de  
l'ALBIGEOIS Le Président,

2

Michel MALATERRE-FOURÈS